

FORMATIONS 2022

PARCOURS 3 : CRIMINOLOGIE



*Psycho-prat'*  
*formation continue*

# SOMMAIRE DES FORMATIONS

**-10% pour chaque inscription supplémentaire d'un même parcours au cours de la même année civile**

## PARCOURS 3 : CRIMINOLOGIE

**Approche psychocriminologique du phénomène de radicalisation et des passages à l'acte terroriste ..... 1**

**Évaluation et traitement des enfants victimes et présumées victimes de violences sexuelles et physiques ..... 2**

**Victimes d'agressions, auteurs de violences : évaluation et prise en charge ..... 4**

# APPROCHE PSYCHOCRIMINOLOGIQUE DU PHÉNOMÈNE DE RADICALISATION ET DES PASSAGES À L'ACTE TERRORISTE

Criminologie

22 - 306

## INTRODUCTION

Les passages à l'acte terroriste survenus ces dernières années en France, et dans le reste du monde, interrogent les pouvoirs publics sur les moyens à mettre en œuvre afin de les prévenir. Face à ces actes aux conséquences humaines et sociales importantes, et à la forte résonance émotionnelle, les explications proposées sont généralement réduites à des dimensions plus souvent supposées qu'étayées ou présentes.

## OBJECTIFS

- **Comprendre** quel rôle joue la « psychopathologie » dans l'extrémisme violent et dans les passages à l'acte terroriste.
- **Aborder** les difficultés conceptuelles et méthodologiques inhérentes à cet objet d'étude et les explications qui pourraient être apportées à ce phénomène (notions psychologiques, criminologiques, données de littérature).
- **Étudier** la définition juridique du terrorisme, selon les définitions prévues aux articles 421-1 et suivants du Code pénal.
- **Étudier** les notions du terrorisme "par nature", tel que visé à l'article 421-1, mais aussi les actes préparatoires, les différentes formes de fourniture de moyens, l'association de malfaiteurs et autres infractions "obstacles".

## MODALITÉS PRATIQUES

**10 janvier 2022**

1 journée de 9h30 à 17h30  
7 heures en présentiel

**Ce stage est accessible aux personnes à mobilité réduite.**

## PUBLICS CONCERNÉS

Psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, gendarmes, policiers, avocats, magistrats, étudiants.

## CONTENU

- Définitions des notions de "radicalisation" et de "terrorisme";
- Présentation des difficultés méthodologiques quant à cet objet d'étude ;
- Présentation des mécanismes pouvant conduire à la "radicalisation", puis à l'agir violent ;
- Lecture criminologique des passages à l'acte terroriste.

### I. Historique et Définitions

- A. Historique / Définition
- B. Problèmes méthodologiques

### II. État des connaissances

- A. Fausses causes de l'engagement
- B. Fanatisme
- C. Pourquoi/Comment l'individu se radicalise et s'engage dans l'agir violent (réseaux sociaux, internet, groupe, recrutement)

### III. Évolution

- A. Maladie mentale et passage à l'acte terroriste (données actuelles sur la place de la psychopathologie)
- B. Nécessité d'utiliser d'autres approches

### IV. Apport de la criminologie

- A. Profil des auteurs selon les actes envisagés ?
- B. Le terrorisme, une criminalité comme une autre ?
- C. Gestion du risque

### V. Propos conclusifs

Quelle prise en charge possible ?  
"déradicalisation" ou désengagement

## INTERVENANTS

### Nicolas ESTANO

Psychologue clinicien à l'Unité de Psychiatrie et de Psychologie légales de Ville Évrard, accueillant des personnes placées sous main de justice à la suite d'infractions pénales. Il est également expert près la cour d'appel de Paris.

## TARIFS

**420 € TTC pour les organismes, institutions et entreprises**  
**-20 % pour les inscriptions individuelles**

# ÉVALUATION ET TRAITEMENT DES ENFANTS VICTIMES ET PRÉSUMÉES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES, PHYSIQUES ET D'UN ABUS PSYCHOLOGIQUE SPÉCIFIQUE : L'ALIÉNATION PARENTALE 1/2

Criminologie

22 - 333

## INTRODUCTION

L'évaluation d'une allégation d'abus est une tâche extrêmement ardue, surtout s'il s'agit d'une allégation de victimisation sexuelle.

Les outils cliniques usuels sont d'habitude de peu de valeur pour valider une allégation. La parole de l'enfant est essentielle et celle-ci doit être recueillie de façon respectueuse et rigoureuse.

Elle doit également être évaluée quant à sa valeur probante. Et si l'abus est avéré, l'évaluation doit se centrer sur les besoins de réparation et développementaux spécifiques à chaque enfant.

Ceci est également vrai en ce qui a trait au traitement de l'enfant abusé. Des techniques stéréotypées et généralisées sont d'habitude à éviter puisque chaque victime a ses propres besoins et stratégies de réparation.

## OBJECTIFS

- Connaître la valeur probante de différents types de dévoilement;
- Connaître les méthodologies adéquates pour valider une allégation d'abus;
- Connaître la méthodologie pour interroger un enfant présumé victime d'abus;
- Connaître des méthodologies d'évaluation de la crédibilité de la parole de l'enfant;
- Apprendre comment faire l'évaluation d'un enfant dont la victimisation est avérée;
- Connaître les séquelles d'un abus;
- Apprendre à développer des stratégies thérapeutiques avec l'enfant abusé;
- Apprendre à éviter les dérapages d'un acharnement thérapeutique;
- Connaître les stratégies préventives en matière d'abus sexuel.

## CONTENU

### 1 - L'ÉVALUATION

#### a) Évaluation d'une présumée victime

- Prévalence des abus,
- Taux de dévoilement,
- Inquiétudes créées par la disparité entre prévalence et dévoilement,
- Tentatives de détection indirecte (si pas de dévoilement préalable),
- Le corps de l'enfant (preuves médicales),
- Les indicateurs comportementaux,
- Les tests psychologiques et autres outils d'évaluation
- Les "évidences" psychothérapeutiques,
- Différence entre "réalité psychologique" et "réalité Historique",
- La parole de l'enfant,
- Trois types de dévoilement,
- Le signalement,
- La préhistoire de l'investigation,
- Les grands écueils de la parole sollicitée,
- Le biais de confirmation ou "l'effet Rosenthal",
- Recherches sur la suggestibilité de l'enfant
- L'adoption des "protocoles" d'entretien non-suggestif
- Principes de base de l'entretien,
- L'évaluation de la crédibilité de la déclaration,
- Autres considérations importantes pour évaluer la crédibilité (langage, savoir, l'affect, etc.)

#### b) Évaluation d'une victime avérée

- La notion du "trauma",
- Ce que l'on sait des conséquences ou séquelles,
- Facteurs médiateurs,
- Notions de "l'après-coup",
- Études rétrospectives et longitudinales - proposition théorique,
- Objectifs de l'évaluation,
- Déterminer les pistes d'intervention - poursuites au Civil,
- Outils de l'évaluation.

# ÉVALUATION ET TRAITEMENT DES ENFANTS VICTIMES ET PRÉSUMÉES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES, PHYSIQUES ET D'UN ABUS PSYCHOLOGIQUE SPÉCIFIQUE : L'ALIÉNATION PARENTALE 2 / 2

Criminologie

22 - 333

## 2 - Traitement

- les dérapages dus au désir de validation d'un dévoilement dans la thérapie,
- les dangers de l'acharnement thérapeutique,
- les dangers d'une pratique standardisée et généralisée,
- l'expérience traumatique n'est pas un diagnostic,
- le danger de l'incitation à la parole,
- réflexions théoriques,
- recherches sur les effets positifs et négatifs de la thérapie,
- quelle thérapie ?
- les "souvenirs retrouvés",
- la prévention en matière d'abus sexuel.

## 3 - Un cas spécifique d'abus psychologique : l'aliénation parentale

- l'évaluation (diagnostic),
- les séquelles,
- les remèdes.

## MODALITÉS PRATIQUES

**03, 04 et 05 octobre 2022**

3 journées

de 9h30 à 17h00

18 heures en présentiel

**Cours magistraux, échange et discussion**

**Le stage est accessible aux personnes à mobilité réduite.**

## PUBLIC CONCERNÉ

Psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, avocats, magistrats, policiers, étudiants

## INTERVENANT

### Jean Luc VIAUX

Docteur en psychologie, Professeur des Universités honoraire. Expert psychologue honoraire à la Cour d'Appel de ROUEN

Enseignant à l'Ecole de Psychologues Praticiens.

## TARIFS

**800 € TTC pour les organismes, institutions et entreprises**  
**-20 % pour les inscriptions individuelles**

# VICTIMES D'AGRESSIONS, AUTEURS DE VIOLENCES : ÉVALUATION ET PRISE EN CHARGE

Criminologie

22 - 342

## OBJECTIFS

- **Sensibiliser** les participants aux différentes facettes de la clinique de la violence et à leur complémentarité, que ce soit au niveau des différents types d'agresseurs ou de la prise en charge du traumatisme chez les victimes.
- **Acquérir** les bases nécessaires à l'évaluation et à la prise en charge de ces patients.

## PUBLIC CONCERNÉ

Psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, personnels soignants.

## MODALITÉS PRATIQUES

**21 et 22 Novembre 2022**

2 journées

de 9h30 à 17h00

12 heures en présentiel

**Ce stage est accessible aux personnes à mobilité réduite.**

## INTERVENANT

### **Dr Roland COUTANCEAU et son équipe**

Psychiatre, expert

Antenne de psychiatrie et de psychologie légales de La Garenne-Colombes (92) Président de la Ligue Française de Santé Mentale Enseignant à l'École de Psychologues Praticiens et en Universités

### **Marie-Odile BESSET**

Psychologue Clinicienne

Antenne de psychiatrie et de psychologie légales de La Garenne-Colombes (92) Intervenant à la Ligue Française pour la Santé Mentale

## CONTENU

- **Clinique des auteurs**
  - Violences conjugales,
  - Violences familiales,
  - Violences sexuelles (pédophiles, incestueux, violeurs, exhibitionnistes...)
- **Psychothérapies des auteurs de violences**
  - Psychothérapies individuelles - Psychothérapies de couple,
  - Psychothérapies familiales,
  - Psychothérapies de groupe.
- **Clinique des victimes :**
  - Violences conjugales - Violences familiales,
  - Violences sexuelles...
- **Psychothérapie des victimes de violences**
  - Traumatisme clinique,
  - Traumatisme psychique,
  - Résilience,
  - Psychothérapies individuelles et de groupe.

## TARIFS

**660 € TTC pour les organismes, institutions et entreprises**  
**-20 % pour les inscriptions individuelles**

# INSCRIPTION 2022

**Bulletin à retourner :** Psycho-Prat' formation continue

23 rue du Montparnasse 75006 PARIS - Tél. 01 53 63 81 55 - email : formation@psycho-prat.fr

## PARTICIPANT(E)

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Adresse .....

Téléphone .....

Email .....

## INSCRIPTION AUX FORMATIONS SUIVANTES

CODE DE LA FORMATION	TITRE	DATES

Prise en charge par l'entreprise :    Oui    Non

## ÉTABLISSEMENT ET ADRESSE PROFESSIONNELLE

Établissement .....

Adresse .....

## SIGNATAIRE DE LA CONVENTION

Nom .....

Prénom .....

Mail .....

Téléphone .....

**Prise en charge par le participant(e) :**    Oui    Non

Inscription prise en compte après envoi d'un acompte de 100 € par formation  
(faire un chèque différent par formation)

Ci-joint nombre de chèque: ..... de 100 €    **Fait à**

**Le**

**Signature**

NB : Le prix des formations n'inclut pas les frais de restauration.  
Les formations ne sont pas éligibles au CPF.



**Hortense BERTHIER**

Psychologue

Responsable pédagogique

Formation continue

01 53 63 81 51

[hberthier@psycho-prat.fr](mailto:hberthier@psycho-prat.fr)

**Gaëtane FORGET**

Responsable administrative

Formation continue

01 53 63 81 55

[gforget@psycho-prat.fr](mailto:gforget@psycho-prat.fr)

